

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGII - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul UIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séraphine ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOUL représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-Francis PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 012-191/08/CC

■ Participation de la Communauté urbaine à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre - Attribution d'une subvention pour l'année 2008

DUFHHPI 08/764/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur 3 PLIE développés selon les spécificités des 3 bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre couvre les communes d'Allauch, Marseille, Plan de Cuques et Septèmes – les – Vallons.

Le protocole d'accord de l'année 2007 a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 mars 2007. Celui couvrant les années 2008 – 2010 a été approuvé le 8 octobre 2007.

Les objectifs du protocole d'accord 2007 pour cette même année étaient les suivants :

- accompagner 1400 adhérents,
- sortir en emploi durable 270 personnes.

Au 30 novembre 2007,

- 1 523 personnes ont été accompagnées,
dont 745 nouvelles personnes entrées en parcours actif en 2007 et 778 auparavant,
- 182 personnes ont accédées à un emploi durable.

L'année 2007 a été caractérisée par

- une recherche de cohérence du PLIE MPM Centre avec Pôle 13, avec la mise en place d'actions communes,
- une articulation avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille,
- et par le démarrage de la Maison de l'Emploi avec la création d'un label 'Empl'iitude – Mon entreprise bouge pour l'emploi'.

Pour l'année 2008, conformément au projet déposé par la Communauté urbaine pour l'appel à projets du FEDER « Compétitivité régionale et emploi », il sera demandé au PLIE MPM Centre

- ↳ d'inciter les maîtres d'ouvrage publics et privés à introduire des clauses d'insertion dans leurs marchés,
- ↳ d'élaborer avec les entreprises du BTP une charte d'insertion leur demandant de recruter des publics en insertion issus des quartiers en politique de la ville, et de la mettre en œuvre.

Compte tenu de ces résultats et des engagements pris dans le protocole d'accord 2008-2010, la Communauté Urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève à 1 050 000 €.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies par une convention prévue pour la durée du protocole d'accord c'est-à-dire 3 ans et approuvée par une délibération soumise au Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération n°ECO1/296/CC du 11 octobre 2002 définissant les orientations communautaires en matière d'insertion par l'économique ;
- La délibération n° ECO 13/253/CC du 26 mars 2007 approuvant le protocole d'accord de l'année 2007 ;
- La délibération n° ECO 4/892/CC du protocole d'accord 2007 approuvant le protocole d'accord 2008 – 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique,
- Que la Communauté urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économique à l'échelle du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 050 000 € pour l'année 2008 selon les conditions prévues dans la convention d'attribution de subvention, liant la Communauté Urbaine et l'Association du PLIE pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 de la Communauté urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN